

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 juillet 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 9 juillet 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 82

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

M. Dominique GRIMPRET	M. Marien LOVICH	M. Jean DUBUET
M. Lionel SANCHEZ	Mme Nadjoua BELHADEF	M. Patrick CHAUPUIS
M. Nicolas SCHOUTITH	M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Thierry FALCONNET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gaston FOUCHERES
Mme Brigitte POPARD	M. Antoine HOAREAU	M. José ALMEIDA
M. Patrick AUDARD	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Léo ACHAMBRE	M. Benoît BORDAT	Mme Valérie GRANDET
Mme Hana WALIDI-ALAOUI	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Guillaume RUET	M. Jean-Philippe MOREL	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Marie-Claire TERRIER	Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Catherine PAGEAUX
M. Samuel LONCHAMPT	M. Christophe BERTHIER	M. Didier RELOT
Mme Bénédicte PERSON-PICARD	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard HERRMANN	M. Georges MEZUI	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Laurence FAVIER	M. Remi DETANG
M. François REBSAMEN	M. Massar N'DIAYE	Mme Catherine GOZZI
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	M. Jean-François COURGEY	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-François DODET
M. Philippe LEMENCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Céline RABUT
Mme Kildine BATAILLE	M. Stéphane CHEVALIER	M. Frédéric GOULIER
M. Christophe AVENA	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Claire TOMASELLI	M. Bruno DAVID	M. Adrien GUENE
M. Denis HAMEAU	Mme Laurence GERBET	Mme Noëlle CABBILLARD
Stéphanie VACHEROT	Mme Claire VUILLEMIN	M. Cyril GAUCHER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Olivier MULLER	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Jean-Patrick MASSON	M. Patrice CHATEAU	.
Mme Christine MARTIN	Mme Laurence GOBET	.

Membres absents :

Mme Monique BAYARD

Mme Céline RENAUD pouvoir à M. Emmanuel BICHOT

M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE

OBJET : Désignation des membres de la Commission de délégation de service public

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de Dijon Métropole et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Les membres titulaires et des suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes ;

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **de fixer** les conditions du dépôt des liste ainsi qu'il suit :
 - Appel du Président à la constitution de listes, (Il est précisé que les membres de la commission d'appel d'offres peuvent également être membre de la commission de délégation de service public)
 - Dépôt des listes comportant un nombre maximum de 5 titulaires et de 5 suppléants,
 - Attribution par le Président d'un numéro à chaque liste.

- **de procéder** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public.

Une liste est proposée :

5 délégués titulaires : Mme POPARD, M. VERPILLOT, M. DETANG, M. MASSON, M. BOURGUIGNAT

5 délégués suppléants : M. MOREL, Mme RABUT, M. GOBET, M. CARRELET DE LOISY, M. CHEVALIER

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

La commission de délégation de service public est désignée comme suit :

5 délégués titulaires : Mme POPARD, M. VERPILLOT, M. DETANG, M. MASSON,
M. BOURGUIGNAT

5 délégués suppléants : M. MOREL, Mme RABUT, M. GOBET, M. CARRELET DE LOISY,
M. CHEVALIER